

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Le conseil Municipal est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier GRUAT.

DATE DE CONVOCATION : 9 novembre 2023

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DE CARVALHO Jacques, DÉZIEUX René, DUPONT Sophie, GAUTHIER Daniel, FERINCZEK Jérôme, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie, PRADEL Patricia

ABSENTS : LACOMBE Jean-Pierre excusé et donnant procuration à JOUVE Nicolas, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, SIBIAL Sandra excusé et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOUVE Nicolas

La séance est ouverte à 19H30.

Le quorum est atteint.

Il n'est pas fait d'observation sur le procès-verbal du précédent conseil.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes (voir tableau annexé) :

- Approuve le projet d'éclairage public, phase de dépose de 99 lanternes et déconnexion de 14 lanternes et son plan de financement ;
- Sollicite le paiement par Orange du versement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2023 ;
- Sollicite le paiement par Enedis du versement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2023 € ;
- Ne définit pas de zones d'accélération pour les énergies renouvelables hormis le photovoltaïque sur toiture sur les bâtiments communaux, commerciaux, artisanaux, industriels des parcelles de la commune. Précision faite que la toiture de l'école des Alouettes est exclue.
Sur le principe, tout un chacun est favorable aux énergies renouvelables mais Monsieur le Maire estime que la commune de Sarroux-Saint Julien a déjà très largement contribué en matière d'énergie renouvelable et plus particulièrement en matière d'énergie hydroélectrique avec l'immersion d'une partie de la commune en 1951 avec la mise en eau du barrage de Bort-les-Orgues et il énonce qu'à titre personnel, il est opposé à l'implantation d'éoliennes sur la commune. Il précise que la définition de telles zones risque d'impacter le paysage de nos campagnes et que la réglementation en matière d'agri-photovoltaïsme n'est pas entérinée officiellement. Le Conseil reprend la position de Monsieur le Maire à son compte.
- Consent un bail dérogatoire à M. Cédric PETEL pour le restaurant du tiers lieu pour la période du 17 novembre au 14 février 2024
- Désigne comme délégué au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable M. Hervé MASSIAS suite à la démission de Monsieur le Maire ;
- Valide la vente des lots 1 à 3 de la parcelle cadastrée AR310 au prix de 7.00 €/m²
- Adhère au COS Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements à compter du 1^{er} janvier 2024.

Patricia PRADEL fait un compte rendu de l'inauguration du site de Saint Nazaire par HCC qui a bénéficié d'une éclaircie exceptionnelle.

Elle fait état des dernières réunions de l'ADMR et de l'ICA annonçant de gros changements statutaires de ces structures laissant en suspens des questions quant à leur budget et leur subvention.

Monsieur le Maire relate la venue de Monsieur le Préfet et de Madame la Sous-préfète qui se sont montrés particulièrement intéressés par le Tiers lieu.

La commission de sécurité est passée au tiers lieu et à la salle Henri Bonnet. L'entreprise RAYNAUD Sébastien est intervenue pour les plans d'évacuation et la pose d'extincteurs. Tout est prêt pour l'ouverture du restaurant Au Bon Moment.

L'inauguration officielle du tiers lieu se fera le 3 février. Le repas des aînés le 21 janvier.

Reste à définir une date mi-mars pour réunir les nouveaux arrivants sur la commune.

Le SIAEP s'est réuni le 15 novembre et a désigné son nouveau président en la personne de Samuel MOUTY. Jean-Paul ALPHONSOUT fait état de la visite de la salle Marcel Bredèche et de l'opération 1000 Dojos.

La salle omnisport a été particulièrement impactée par le phénomène de radiateur inversé et des fuites dans la toiture. Le Conseil municipal est conscient de la gêne occasionnée pour les utilisateurs de la salle.

Un devis va être demandé et le service Aides aux Communes contacté.

Suite au départ d'un personnel communal, il a été envisagé dans un premier de temps de recruter mais les autres agents ont des emplois non complets. Il leur a été proposé une réorganisation globale des plannings avec une semaine d'essai. Celle-ci a donné pleinement satisfaction.

Sophie DUPONT fait un compte rendu de la réunion du SMAT. Son président souhaite que les rôles et missions de chacun soient mieux définis et la convention tripartite HCC-SMAT-commune mieux respectée. Un bureau d'étude est missionné pour l'assainissement de la paillote et une étude financière est demandée pour le porteur de projet susceptible de reprendre le site. Le centre de pêche ferme suite aux problèmes de santé de l'exploitant.

Il est enfin demandé à Monsieur le Maire de d'évoquer les ventes de matériel communal. Ce dernier explique qu'il est pertinent de nettoyer l'arrière de l'atelier qui donne sur le restaurant et de vendre un matériel à l'abandon depuis 2017 et qui ne peut plus être utilisé sur le tracteur communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30. Vu pour être affiché le 21 novembre 2023, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARROUX SAINT JULIEN

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023
Date de convocation : 9 novembre 2023

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DE CARVALHO Jacques, DÉZIEUX René, DUPONT Sophie, GAUTHIER Daniel, FERINCZEK Jérôme, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie, PRADEL Patricia

ABSENTS : LACOMBE Jean-Pierre excusé et donnant procuration à JOUVE Nicolas, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, SIBIAL Sandra excusé et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOUVE Nicolas

NUMERO	OBJET	Sens du vote
16-11-2023-1	Délibération projet d'éclairage public - programme crépuscule (Phase APD)	Unanimité
16-11-2023-2	Délibération redevance Orange 2023	Unanimité
16-11-2023-3	Délibération redevance Enedis 2023	Unanimité
16-11-2023-4	Délibération définition des zones d'accélération ENR	15 pour 1 abstention
16-11-2023-5	Délibération bail dérogatoire du restaurant du tiers lieu	Unanimité
16-11-2023-6	Délibération désignation d'un délégué au SIAEP	Unanimité
16-11-2023-7	Délibération vente d'une partie de la parcelle AR310 lot 1	Unanimité
16-11-2023-8	Délibération vente d'une partie de la parcelle AR310 lot 2	Unanimité
16-11-2023-9	Délibération vente d'une partie de la parcelle AR310 lot 3	Unanimité
16-11-2023-10	Délibération adhésion au COS	Unanimité

A Sarroux-Saint Julien, le 16 novembre 2023

Le Maire, Xavier GRUAT



